

TOUT SAVOIR SUR LE COMPOSTAGE

Dès le lancement du programme local de prévention des déchets, vous avez été nombreux à vous doter du composteur proposé par la Communauté de Communes des Aspres pour un montant de 5€.

Afin de compléter la sensibilisation, une réunion est organisée par la Mairie, en partenariat avec la Communauté de Communes des Aspres et le SYDETOM 66.

REUNION D'INFORMATION « SPECIAL COMPOSTAGE »

Lundi 08 octobre 2012

à 18h30

Salle des Albères

A cette occasion, les ambassadeurs de prévention du SYDETOM 66 informeront et sensibiliseront à la pratique du compostage individuel. Ils répondront aux questions les plus courantes, notamment sur l'intérêt d'acquérir un composteur, sur le suivi de celui-ci, sur les bons apports, sur les gestes essentiels au bon fonctionnement et à l'obtention d'un compost de qualité.

Vous bénéficierez de conseils et astuces en direct.

- Vous avez un composteur chez vous depuis peu ?
- Vous souhaitez avoir des précisions sur son fonctionnement ?
- Vous envisagiez d'en acquérir un ?
- Vous n'êtes pas encore convaincus de l'intérêt de composter ?

Cette réunion vous intéresse !

UTILISATION DES COLONNES POUR TEXTILES USAGES

Contrairement à la consigne figurant sur le Flash-Infos « Spécial-Déchets » de la Communauté de Communes, les textiles usagés ne doivent pas être déposés en vrac dans la colonne prévue à cet effet et située en face la cour de l'école primaire.

Il convient au contraire de les mettre dans des sacs avant de les déposer. Par exemple, les « sacs-poubelles » conviennent parfaitement pour cet usage.

ATTENTION AUX PRATIQUES DE BRÛLAGE INCOMMODANTES

Dans certains secteurs du village, la pratique du brûlage incommode les riverains. Outre le fait que ces actions sont encadrées réglementairement, il convient de les éviter lorsqu'elles constituent une gêne manifeste pour les voisins. Merci d'avance.